

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2017- 289 du 17 mai 2017

chargeant **Monsieur Lucien KOKOU**, Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, de l'intérim de **Madame Rafiatou MONROU**, Ministre de l'Economie Numérique et de la Communication, pour la période **du 23 mai au 1^{er} juin 2017**.

**LE PRESIDENT DE REPUBLIQUE,
CHEF DE LA L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement,

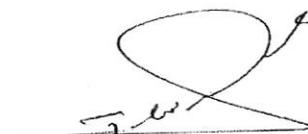
DECRETE :

Article 1^{er} : Pendant la période de l'absence de **Madame Rafiatou MONROU**, Ministre de l'Economie Numérique et de la Communication, son intérim sera assuré, **du 23 mai au 1^{er} juin 2017**, par **Monsieur Lucien KOKOU**, Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 mai 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON